



## Litige avec fournisseur concernant le bon de commande

Par **aso31**, le **09/09/2008** à **17:38**

Madame, Monsieur

Nous avons signé un bon de commande avec un fournisseur celui-ci fait état de la prestation de celui-ci ainsi que du prix. Quelques temps plus tard notre fournisseur nous informe qu'ils se sont trompés sur le prix. Ils nous demandent aujourd'hui soit : que nous acceptions le nouveau prix (majoré de 300 € HT par rapport à l'ancien) soit de diminuer la prestation qu'ils doivent réaliser pour nous. Que devons nous faire. Ont ils le droit de nous forcer a choisir entre une solution et une autre. Y a t il un texte de loi qui nous protège en tant que société.

Merci